



## Réunion du Comité Syndical

du 12 février 2014

**CS – 1.09**

### **Plateforme de collecte de déchets végétaux de Masevaux. Versement de la participation financière du SERTRID**

Le douzième jour du mois de février de l'année deux mil qua torze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

#### **Etaient présents :**

- Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY jusqu'au point CS 1.09 inclus, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI  
**S.I.C.T.O.M. :** MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE, Mme. Alexia LAVALLEE  
**C.C.S.T. :** M. André HELLE

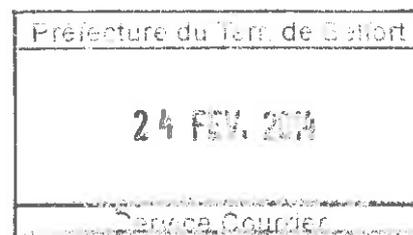
- Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT  
**S.I.C.T.O.M. :** NEANT  
**C.C.S.T. :** NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT  
**S.I.C.T.O.M. :** M. Jean-Pierre SALVADOR  
**C.C.S.T. :** NEANT

Le quorum est atteint : 11 présents



#### **Etaient excusés**

- Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Pierre SANTOSILLO, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY  
Pouvoirs : M. Pascal MARTIN donne pouvoir à M. Leouahdi Selim GUEMAZI  
Mme. Françoise RAVEY donne pouvoir à M. Jean-François ROOST  
**S.I.C.T.O.M. :** MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER  
Pouvoirs : M. Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN  
**C.C.S.T. :** MM. Daniel KUNTZ, Claude GIRARD  
Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

**C.A.B. :** MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU  
**S.I.C.T.O.M. :** MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD  
**C.C.S.T. :** MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



## Réunion du Comité Syndical

du 12 février 2014

**CS - 1.09**

**Plateforme de collecte de déchets  
végétaux de Masevaux  
Versement de la participation  
financière du SERTRID**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice-Président

Sur la base des documents transmis (devis et plan d'implantation) le Bureau du SERTRID du 21 mai dernier a donné un avis favorable. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a informé le SERTRID qu'il se portait maître d'ouvrage.

La réception des travaux a eu lieu le 5 décembre 2013, le cahier des charges transmis au SERTRID a été respecté sauf en ce qui concerne la plateforme béton mais ceci ne modifie en rien la fonctionnalité du site de collecte.

Conformément à la délibération du 21 octobre 2009, le montant des travaux est plafonné à 70 000 €. La participation du SERTRID est fixée à 40 %, le SICTOM 25 %, le solde est la charge de la Communauté de Communes.

Le montant total du projet s'élève à 53 554,87 €. La part du SICTOM à 13 388,72 €, celle du SERTRID à 21 421,95 €.

La convention partenariale, SERTRID, SICTOM et Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a été signée par le Président de la Communauté de Communes.

Ceci exposé,

**A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :**

- **VALIDE** la convention partenariale SERTRID / SICTOM / Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach permettant de verser la participation du SERTRID d'un montant de 21 421,95 € à la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE** le Président à la signature de cette convention.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 12 février 2014, ladite délibération ayant été affichée par extrait le

conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI